



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE

Geek Days Caen du 12/10/2024



Article 1 - Généralités

Les dates d'inscription sont consultables sur la page dédiée de l'événement sur le site internet de Yumigami.

Les sélections pour la Coupe de France de Cosplay sont ouvertes aux participants nés et/ou résidant dans la région où se déroule la sélection, âgés de 18 ans et plus lors de la **finale de la saison 7**, et soit de nationalité française, soit en possession d'une carte de séjour en cours de validité. Si vous avez des doutes ou des questions concernant votre éligibilité à participer à la sélection régionale, veuillez contacter directement l'organisateur référent par e-mail. Tout candidat porte seul la responsabilité de vérifier les conditions d'éligibilité, de participation et de sélection instaurées par la Coupe de France de Cosplay. Plus d'informations sur le site officiel de la Coupe de France de Cosplay.

Les dates d'inscription sont consultables sur la page dédiée de l'événement sur le site internet de Yumigami.

Les sélections pour la Coupe de France de Cosplay sont ouvertes aux participants nés et/ou résidant dans la région où se déroule la sélection, âgés de 18 ans et plus lors de la **finale de la saison 7**, et soit de nationalité française, soit en possession d'une carte de séjour en cours de validité. Si vous avez des doutes ou des questions concernant votre éligibilité à participer à la sélection régionale, veuillez contacter directement l'organisateur référent par e-mail. Tout candidat porte seul la responsabilité de vérifier les conditions d'éligibilité, de participation et de sélection instaurées par la Coupe de France de Cosplay. Plus d'informations sur le site officiel de la Coupe de France de Cosplay.

Article 2 - Modalités

La sélection des participants se fait selon le principe du premier arrivé premier servi, en accordant la priorité aux dossiers complets. Si un dossier est incomplet, le participant dispose d'un délai de 48 heures pour le mettre à jour. Au-delà de cette période, l'inscription sera annulée et le participant devra recommencer la procédure depuis le début.

Article 3 - Thèmes et Catégories

Les costumes doivent être inspirés d'œuvres de la pop-culture telles que les dessins animés, les jeux vidéo, les films, les séries, les mangas, les bandes dessinées, les comics, etc. **Les illustrations, les personnages originaux (OC) et les fanarts sont soumis à validation préalable.** Si vous avez des doutes concernant le choix d'un ou plusieurs costumes, veuillez contacter le responsable de l'organisation pour obtenir des conseils supplémentaires.

Article 4 - Entrées



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE

Geek Days Caen du 12/10/2024



Les modalités concernant les entrées et les coupe-files sont consultables sur la page dédiée de l'événement sur le site internet de Yumigami.

Article 5 - Accompagnants

Certaines tenues, accessoires ou décors peuvent poser des défis lors des concours. Les organisateurs peuvent autoriser les participants à être accompagnés, mais cette décision est à leur discrétion. Les participants handicapés munis d'une carte spécifique peuvent automatiquement être accompagnés en fournissant un justificatif. La présence d'un accompagnant doit être justifiée par un réel besoin lié au handicap. Différents types d'accès peuvent être autorisés en fonction de la configuration du salon. La demande doit être faite lors de l'inscription.

Article 6 - Validation sur place

La confirmation de la présence du participant est une étape obligatoire qui doit être effectuée au stand de Yumigami, conformément à l'horaire indiqué dans l'e-mail récapitulatif. Il est important de noter que, après cet horaire, il ne sera plus possible de bénéficier des avantages tels que l'accès coupe-file ou la participation à la scène.

Article 7 - Vestiaire

Des vestiaires gratuits seront disponibles pour les participants du concours afin de se changer en toute intimité le jour de leur passage sur scène. Les horaires d'accessibilité des vestiaires seront précisés. Il est strictement interdit de détériorer les vestiaires avec des produits tachants ou odorants, sous peine de disqualification. En cas d'absence lors de la fermeture des vestiaires, les affaires retrouvées seront remises au point d'information. Même si les vestiaires peuvent être surveillés, il est recommandé de ne pas y laisser des objets de valeur.

Article 8 - Inscription

1. Inscription

Les participants doivent remplir le formulaire d'inscription et joindre les images de référence, des photos de construction du costume, ainsi qu'un média (fichier audio ou vidéo).

2. Réception d'inscription (J+1)

Un e-mail automatique est envoyé. Veuillez à vérifier votre courrier indésirable.

3. Étude des dossiers d'inscription (J+3 à J+5)



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE

Geek Days Caen du 12/10/2024



Le responsable du concours examine votre dossier pour vérifier que le formulaire est correctement rempli et que les trois éléments obligatoires sont inclus : les images de référence, des photos de la construction du costume et le fichier audio ou vidéo qui sera diffusé lors de votre performance.

4. Validation de l'inscription (J+5 à J+7)

Votre dossier d'inscription est complet et ne comporte aucune erreur : votre inscription est validée et votre place est assurée pour le concours !

4. Refus de l'inscription (J+5 à J+7)

Votre dossier n'est pas complet ou certains éléments ne respectent pas le règlement. Vous disposez de 48 heures pour résoudre les problèmes liés à votre inscription. Passé ce délai, votre inscription sera annulée.

5. Envoi des informations pratiques (J-2 avant l'événement)

Le responsable du concours vous enverra un e-mail contenant toutes les informations pratiques sur l'événement ainsi que le déroulement du concours ou du défilé.

Article 8-1 - Médias

Pour que l'inscription soit complète, le participant doit renseigner toutes les informations demandées dans le formulaire (nom, prénom, coordonnées etc), mais également joindre les documents suivants :

- 1. Images de référence Obligatoire
Veuillez fournir une ou plusieurs images complètes en haute qualité représentant le(s) personnage(s) cosplayé(s) de la tête aux pieds. Incluez de préférence une vue de l'arrière du costume et des images détaillées des accessoires. Notez qu'il ne s'agit pas de photos de vous-même, mais d'images du personnage cosplayé. Ces images seront utilisées pour évaluer la qualité et la fidélité de votre costume lors de la notation.
- 2. Work in Progress Obligatoire
Veuillez fournir entre 10 et 30 photos maximum documentant la construction, l'avancement des costumes, des accessoires et des décors. Ces photos sont essentielles pour vérifier que le costume est bien de votre réalisation et permettre au jury d'apprécier votre travail et votre créativité. Veuillez à fournir des images claires et détaillées mettant en valeur tous les aspects du costume, des accessoires et des décors.
- 3. Fichier audio ou vidéo Obligatoire
Lors de l'inscription, veuillez joindre un fichier audio ou vidéo définitif qui respecte les modalités techniques de la rubrique "prestation". Ce fichier ne pourra pas être modifié ultérieurement, garantissant ainsi une évaluation équitable de votre performance.
- 4. Sous-titre ou script Conseillé
Dans un document séparé, veuillez fournir les sous-titres sous forme de fichier texte au format SRT ou ASS. Assurez-vous que les sous-titres sont synchronisés avec votre fichier audio ou vidéo. Si vous ne pouvez pas créer de fichier de sous-titres, veuillez inclure un document avec le script des dialogues utilisés dans votre média.



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE

Geek Days Caen du 12/10/2024



- **5. Dépôt des fichiers**

Vous pouvez déposer tous les fichiers sur une plateforme de stockage telle que Google Drive ou Dropbox. N'utilisez pas de plateformes avec des dates d'expiration et assurez-vous de donner les droits de consultation aux utilisateurs externes.

Article 9 - Costume

1. Réalisation du costume

Le participant doit avoir réalisé au moins 80 % de son costume. Si une aide extérieure a été reçue, celle-ci doit être indiquée dans le formulaire d'inscription. La personnalisation (customisation) ne doit pas représenter plus de 50 % du costume final.

2. Outils de productions automatisés

L'utilisation d'outils de production automatisés tels que les imprimantes 3D ou les machines à broder est limitée à 50 % du matériau total utilisé pour les costumes et accessoires combinés. Si un participant utilise ces outils, il devra fournir à l'organisateur, dans son dossier de travail en cours (WIP), des détails sur le processus de création des données et des images correspondantes démontrant qu'il est l'auteur de ces données. Si un participant dépasse la limite de 50 % mentionnée précédemment, cela aura un impact sur la notation.

3. Machines à fumée

Les machines à fumée ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Cependant, un petit système intégré au costume peut être accepté sous réserve de conditions et d'autorisation préalable. Ce système sera également soumis à des tests sur place.

4. Les costumes achetés ou customisés

Ce concours n'accepte que les costumes entièrement confectionnés par les participants eux-mêmes. Si vous avez reçu de l'aide extérieure, veuillez le signaler dans le formulaire de participation. Les costumes réalisés intégralement par les participants seront toujours privilégiés par rapport à ceux ayant bénéficié d'une aide extérieure.

Article 10 - Costume

1. Réalisation des accessoires et des décors

Les accessoires achetés sont autorisés, mais ils auront un impact sur la notation finale de la part des juges. Les accessoires faits main sont donc à privilégier. Les décors et leurs supports peuvent être achetés. Les participants sont tenus comme uniques responsables de la solidité de leurs accessoires, pour leur transport comme pour leur maintien sur scène.

2. Quantité, taille et poids des décors et accessoires



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE

Geek Days Caen du 12/10/2024



Un seul décor ou accessoire de scène est autorisé, qui peut être porté par deux organisateurs en un aller-retour. Il ne doit pas dépasser un poids maximum de 10 kilogrammes et ses dimensions ne doivent pas excéder 2 mètres de longueur, 2 mètres de hauteur et 1 mètre de profondeur.

3. Accessoires mis à disposition par l'organisation

Les organisateurs peuvent prêter au maximum une chaise pour les participants en solo et deux chaises pour les groupes. Cette demande doit être spécifiée dans le formulaire d'inscription. Les chaises peuvent être comptées en plus du décor/accessoire de scène autorisé. Cependant, il n'y aura aucune mise à disposition de table. Il est important de noter que l'utilisation de toute source d'électricité externe ou de prise électrique n'est pas autorisée et ne peut être demandée.

4. Mise en place des accessoires sur scène

Seuls les organisateurs sont autorisés à installer les décors et accessoires sur scène. Ils ne peuvent pas être sollicités pour tenir des accessoires pendant les performances sur scène. De plus, il est strictement interdit de jeter des accessoires dans le public.

5. Aide sur scène

Aucune aide extérieure n'est autorisée, y compris l'intervention des ninjas de scène.

Article 11 - Prestation

1. Temps de passage

1 minute à 1 minute 30 maximum

2. Fichier audio

Format accepté : .mp3 ou .wav

Bonne qualité audio sans saturation excessive ni changements de volume brusques

Les dialogues doivent être audibles Aucune insulte vulgaire, propos haineux ou discriminatoires dans les dialogues. Le fichier audio doit être préalablement coupé pour respecter le temps de prestation.

3. ou Fichier vidéo

Formats acceptés : MP4, MKV ou AVI uniquement

Résolution minimale : 720p en hauteur

Taille maximale du fichier : 500 Mo

L'audio de la vidéo doit respecter les contraintes mentionnées ci-dessus et doit être intégré dans le fichier vidéo (pas de fichier audio séparé)

4. Réalisation audio et vidéo

La réalisation technique de l'audio ou de vidéo peut être effectuée avec l'aide d'une tierce personne, mais cette assistance doit être mentionnée dans le formulaire d'inscription.



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE

Geek Days Caen du 12/10/2024



5. Micro

Les prestations en direct ne sont pas autorisées. Aucun micro ne sera mis à disposition des participants.

6. Qualité du matériel

L'organisation décline toute responsabilité concernant le matériel fourni par l'événement, qui pourrait impacter la qualité des fichiers audio et vidéo.

Article 12 - Limite d'inscription

1. Limite de participation

Il est interdit de porter le même costume pour plusieurs concours différents lors de l'événement. Les participants peuvent prendre part aux concours en solo ou en groupe, à condition de présenter des costumes différents à chaque passage.

2. Limite de personnages et de licences

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription pour les raisons suivantes : si le nombre maximum de participants est atteint, si un même personnage est représenté plus de deux fois, ou si une même série est représentée plus de deux fois.

3. Intégrité du concours

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription dont le costume présenté pourrait compromettre l'intégrité du concours, des organisateurs ou enfreindre les lois en vigueur. De plus, elle peut restreindre la participation d'un participant si sa prestation est jugée hors sujet. Il est donc essentiel de veiller à ce que votre costume et votre performance correspondent parfaitement au thème du concours.

Article 13 - Interdictions

Les objets et éléments suivants sont strictement interdits dans les vestiaires, les loges, en arrière-scène et sur scène, sous peine de disqualification :

1. Armes blanches

Toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, comme les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.

2. Armes à feu

Toute arme capable de tirer des cartouches ou des projectiles explosifs, tels que les fusils, les pistolets, etc.

3. Armes incendiaires

Toute arme conçue pour mettre le feu à des objets ou causer des brûlures aux personnes.

4. Liquides

Tout produit liquide, quelle que soit sa composition.



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE Geek Days Caen du 12/10/2024



5. Produits salissants ou odorants

Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer les lieux, tels que les sprays, pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes, etc.

6. Certains objets, gestes et propos

Il est strictement interdit d'utiliser tout objet, geste ou propos à caractère raciste, pornographique, provocateur ou incitant à la violence.

Article 14 - Critères de jugement

1. Fonctionnement

La notation s'effectue en deux étapes :

Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec le participant avant le concours afin de lui poser des questions techniques sur son costume. Dans un second temps, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et évaluera d'éventuels éléments du costume (comme la solidité).

2. Costume : 50%

Difficulté / Multi-technicité : 10%

Qualité de la couture / construction : 15%

Choix des tissus / matériaux : 10%

Ressemblance : 10%

Mobilité : 5%

3. Prestation : 50%

Qualité de jeu de scène, jeu de rôle : 15%

Respect de l'œuvre : 5%

Compréhension : 5%

Réalisation : 15%

Originalité / Créativité / Utilisation des accessoires : 10%

4. Confidentialité des notes

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être demandées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participants après le concours pour répondre à d'éventuelles questions concernant le costume ou la prestation.

Article 15 - Propriété intellectuelle

1. Exploitation photo / vidéo / sonore

En adhérant à ce règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore de leur image pendant et après l'événement.



REGLEMENT SELECTION NORMANDIE Geek Days Caen du 12/10/2024



Les participants sont informés que l'utilisation d'images, de vidéos ou de sons non-libres de droits pendant leur prestation peut entraîner l'impossibilité pour Cospop ou l'organisateur de publier leur prestation en ligne. Les organisateurs du concours ou de l'événement ne pourront être tenus responsables de toute difficulté liée à l'utilisation par un participant d'un élément non-libre de droit.

Article 16 - Disqualification / Sanctions

1. Agression, dégradation, diffamation...

Tout participant qui est directement ou indirectement responsable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou similaires lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale pouvant découler de ces actes conformément aux lois en vigueur.

Il est également interdit de divulguer des données personnelles, des informations privées et/ou confidentielles à des tiers.

Le jury et les organisateurs du concours ou de l'événement se réservent le droit de prendre des mesures après le concours (disqualification, retrait de points, réorganisation du classement, bannissement temporaire ou permanent) en cas de comportement répréhensible (non-respect du règlement, manque de respect envers un autre participant, diffamation, plagiat, tricherie, etc.).

Le présent règlement peut être modifié à tout instant par les organisateurs.

Signature

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook : [Association Cosplay Yumigami](#)

Ou à nous envoyer un mail à : yumigamiasso@gmail.com

Nous vous répondrons le plus rapidement possible ! ^^

Je soussigné-e :,
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement, et déclare en accepter sans réserve les termes et conditions.

Signature du participant ou du représentant légal